

Résumé

Les nouvelles politiques de lutte contre la pauvreté se traduisent notamment au Burkina Faso par la mise en œuvre de programmes de développement nationaux et internationaux ayant pour objectif de valoriser un produit local issu d'un travail spécifiquement féminin, le beurre de karité. À partir d'enquêtes socio-anthropologiques effectuées dans les provinces du Kadiogo et du Gourma, nous analysons ici les dynamiques sociales complexes au sein desquelles les productrices burkinabè se trouvent aujourd'hui impliquées. Dans ce contexte particulier, nous interrogeons les différents processus et dispositifs qui ont favorisé l'émergence des organisations féminines orientées vers la fabrication d'un beurre de karité répondant aux nouvelles exigences et critères des marchés internationaux. Ces différents niveaux d'organisation (groupements, unions, associations) sont censés permettre aux femmes d'accéder à un nouveau statut socio-professionnel et d'améliorer leurs conditions de vie économique. Cette recherche montre que leur engagement et leur participation dans ces collectifs ne s'accompagnent finalement ni d'une meilleure reconnaissance de leurs compétences et de la qualité du beurre de karité qu'elles fabriquent ni d'une plus grande équité socio-économique.

Mots clés : organisation, Karité, développement, genre, qualification, savoirs, marchés, Burkina Faso

Abstract

Women's organizations in Burkina Faso: limits and paradoxes of systems promoting the valorization of a local product, shea butter

New policies against poverty bring about, in Burkina Faso, the implementation of national and international development programs aiming at increasing the value of a local product derived from a specifically female work, shea butter. Based on socio-anthropological research in the provinces of Kadiogo and Gourma, a complex social dynamics in which Burkinabe women producers are, is questioned. In this local arena, various processes and systems which have contributed to the emergence of women's organizations manufacturing shea butter in accordance with international markets requirements and constraints, are contextualized. Then, various organization levels (groups, unions, associations) that allow women access to a new socio-professional status and the improvement of their economic living conditions are identified. Hence, the research shows that the women's commitment and participation in those co-operatives do not at the end produce the desired results. Their best skills or quality production in shea butter is denied. Hence, their improvement in terms of poverty eradication and socio-economic equity become unattainable.

Key-words: organization, Shea, development, gender, qualification, knowledge, markets, Burkina Faso

Mars 2009

Les organisations féminines au Burkina Faso :
limites et paradoxes des dispositifs de valorisation d'un produit local, le beurre de karité

Magalie SAUSSEY

École des Hautes Études en Sciences Sociales

École doctorale « Recherches comparatives sur le développement »

THESE

Pour l'obtention du titre de Docteur de l'EHESS

Discipline : Sociologie

Présentée par Magalie SAUSSEY

**Les organisations féminines au Burkina Faso :
limites et paradoxes des dispositifs de valorisation
d'un produit local, le beurre de karité**

Thèse dirigée par José MUCHNIK

Soutenue le 17 mars 2009

Jury :

Catherine BARON	Professeur Université Toulouse 2	Rapporteuse
Doris BONNET	Directrice de recherche IRD	Rapporteuse
Bernard HUBERT	Directeur de recherche INRA, Directeur d'études EHESS	Président
Pascale MOITY-MAÏZI	Maitre de conférences Montpellier SupAgro	Examinatrice
José MUCHNIK	Directeur de recherche INRA	Directeur
Denis PESCHE	Directeur de recherche CIRAD	Examinateur

Dynamiques de changements socio-économiques, groupements de femmes et karité au Burkina Faso

Contexte de l'étude

Le karité (*Vitellaria paradoxa* C.F. Gaertn.) pousse à l'état naturel¹ dans une bande de végétation de plus 5 000 km allant du Sénégal à l'Ethiopie et à l'Ouganda. Avant l'introduction en Afrique du sésame importé d'Inde et de l'arachide venue d'Amérique du Sud, le beurre de karité était la substance oléagineuse la plus communément utilisée dans les régions où n'existe pas le palmier à huile (Bonkougou, 1987)². Cet arbre oléifère est « révélateur dans le paysage d'un agro-système sans bétail, remplaçant la matière grasse animale » (Gallais, 1967 cité par Larrue, 2005 : 35). Sa présence dans les parcs agroforestiers témoigne donc de l'installation de populations qui ne pratiquent pas l'élevage et qui tirent de cet arbre leur principale source de matière grasse. Intégré à un territoire spécifique, il est marqueur de l'identité des populations locales qui le préservent.

L'« arbre de vie », symbole de fécondité³, est une ressource naturelle autour de laquelle des savoirs et des savoir-faire anciens sont transmis. Il est à la base d'une activité gérée spécifiquement par les femmes qui ramassent, traitent les fruits de l'arbre et en extraient du beurre pour la consommation familiale (usage) ou pour la vente au niveau local (valeur). Utilisé traditionnellement depuis plusieurs siècles dans l'alimentation, pour l'hygiène corporelle, la pharmacopée et comme source d'énergie lumineuse, le karité est profondément lié aux espaces féminins domestiques.

¹ Il existe très peu de plantations dans le pays (la durée de fructification de l'arbre étant de 25 ans), néanmoins le Centre National des Semences Forestières (CNSF) est actuellement en cours de réalisation d'un tel projet.

² Aujourd'hui, l'huile de coton provenant des grandes usines de trituration locale (SN-CITEC, etc.) est de plus en plus consommée dans l'alimentation par les populations rurales et urbaines.

³ En dioula, on utilise le même mot « *sii* » pour nommer la vie et le karité. D'après les travaux de Calame-Griaule (1974) sur le thème de l'arbre dans les contes, le karité représente le pouvoir fécondant du sperme de l'homme. Le premier nom botanique du karité *Butyrospermum Parkii* est composé du mot latin *butyros* : le beurre et *spermum* : la semence.

Enjeux liés au changement d'échelle et de logique économique autour de la valorisation du karité. Lorsque la mondialisation s'en va en brousse...

Trois facteurs importants ont contribué à l'émergence de nouveaux domaines d'utilisation du beurre de karité : l'économie de traite (période coloniale) qui favorise l'intégration du beurre dans les produits de rente ; son exportation vers les métropoles occidentales pour une utilisation industrielle ; l'urbanisation qui crée un débouché important pour le savon au niveau national.

Ainsi la fin du 19^{ème} siècle et plus encore le 20^{ème} siècle marquent l'essor du commerce du karité sur le marché mondial. Durant la période coloniale puis, après l'indépendance du pays, avec la création en 1964 de la CSPPA⁴, l'Etat détenait le monopole des exportations de karité (principalement sous forme de noix et d'amandes). Le début des années 90 est marqué par l'établissement par le gouvernement des programmes d'ajustement structurel sous tutelle du FMI et de la Banque Mondiale (1991), ce qui a notamment entraîné la liquidation de la CSPPA et son ouverture à la libéralisation du marché.

Aujourd'hui, 95 % des amandes commercialisées à l'échelle mondiale sont destinées au marché agroalimentaire (Rantrua, 2004). Au Burkina Faso, les volumes d'exportation d'amandes, bien que fluctuant sont en constante augmentation⁵ et sont passés de 8 200 tonnes en 1999 à 36 950 tonnes en 2002⁶ (cette tendance est identique à celle observée au niveau mondial volume qui a doublé en 10 ans). Le beurre est extrait principalement en Europe à l'aide de procédés industriels, il est ensuite vendu pour la formulation d'équivalents du beurre de cacao (CBE) et utilisé comme ingrédient de base bon marché dans la production de margarines ainsi que comme garniture alimentaire.

Néanmoins, suite à la directive de la Commission Européenne qui autorisait à substituer jusqu'à 5 % du beurre de cacao par des CBE (Journal Officiel des Communautés Européennes, 2000), l'utilisation du beurre de karité est devenue une question politique en Europe à la fin des années 90. Pour certains acteurs impliqués dans l'activité du karité, la directive Européenne a nourri beaucoup d'espoirs et certains anticipaient déjà une augmentation rapide des volumes commercialisés. Cependant, comme ce secteur est concentré entre les mains d'un très petit nombre de sociétés multinationales - 90 % du volume

⁴ Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles

⁵ A l'heure actuelle, le karité ne fait pas l'objet de cotation sur le marché international ce qui pourrait être une des raisons pour lesquelles les chiffres ne sont pas fiables et difficilement exploitables. Les relevés statistiques disponibles font donc état d'une grande volatilité pour le commerce du karité.

⁶ Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat. Il faut néanmoins garder une certaine prudence sur les chiffres qui diffèrent considérablement suivant les sources.

des amandes commercialisées dans le monde est acheté par Aarhus, Loders Croklaan, Karlshams dont les principaux clients sont Ferrero, Cadbury, Mars, Nestlé (Bourse du karité, 2005) - on peut logiquement se demander comment sont déterminés les prix et si les producteurs et les exportateurs locaux sont en mesure de les négocier de manière à ce qu'ils soient intéressants pour eux (Fold, 2000).

Au début des années 90, le beurre de karité devient un ingrédient pour la confection des produits de luxe ; cette nouvelle place marque un contraste saisissant avec celle qu'il a acquise depuis longtemps en tant que substitut « bon marché » au beurre de cacao. Ainsi les 5% restant de la commercialisation des amandes à l'échelle mondiale sont ainsi destinés au marché des cosmétiques dont la croissance rapide augure une augmentation de la demande internationale en amandes et surtout en beurre de karité⁷. En moins d'une dizaine d'années, il est devenu un ingrédient très prisé dans les cosmétiques à base de produits naturels. Deux méthodes d'extraction permettant de conserver les principes actifs des amandes de karité sont alors préconisées : la méthode par pression mécanique (procédé industriel) et de la méthode artisanale des femmes africaines.

Dans cette perspective favorable de développement de l'artisanat féminin, la promotion commerciale du beurre de karité, en tant que produit à forte valeur ajoutée, a été alors présentée par le gouvernement burkinabè non seulement comme une triple source d'amélioration de leur statut social, de leurs revenus et d'augmentation de la productivité pour les femmes mais aussi comme une des voies permettant de sortir le pays de sa pauvreté (le prix de vente du beurre étant généralement 6 fois plus élevé que celui des amandes). Ainsi, en 1994⁸, le gouvernement de l'actuel président Blaise Compaoré a annoncé six engagements nationaux destinés à aider les pauvres⁹ et à préserver l'environnement¹⁰. Issu du 5^{ème} engagement du gouvernement, le Projet National Karité est alors mis en place en 1995 sous tutelle du ministère de la Promotion Féminine.

⁷ En effet, les industries cosmétiques consommeraient entre 2 000 et 8 000 tonnes de beurre de karité (Masters, Yidana et Lovett, 2004 : 47). Les volumes d'exportation du beurre de karité au Burkina sont restés constants sur la période 1999-2002 avec une moyenne de 215 tonnes.

⁸ Déjà au cours de l'année 1987, dans le cadre du premier plan quinquennal de développement populaire du Burkina, le président Thomas Sankara avait retenu la valorisation du karité qui permettrait d'intégrer les femmes dans le processus de développement du pays (Diao, 1988 : 22).

⁹ Qualifiées comme les « plus pauvres des pauvres », les femmes sont les premières « cibles » de ce programme. La féminisation de la pauvreté est étayée par les faits, les femmes tout en ayant des statuts différents, sont soumises à d'identiques inégalités : temps de travail plus long, éducation et formation inférieures, chiffres élevés de mortalité maternelle, etc. (Bisilliat, 1996 : 377).

¹⁰ Suite à la Conférence de Rio en 1992 et à la ratification de la Convention sur la biodiversité en 1993, le programme « 8000 villages- 8000 forêts » est lancé en 1994.

A l'heure actuelle plus d'une quinzaine d'organismes de développement (instances internationales et nationales, bailleurs de fonds, Organisations non gouvernementales, etc.) appuient la valorisation du beurre de karité au Burkina Faso. Perçues comme une des solutions permettant de faire face à l'augmentation des responsabilités féminines (exode rural masculin, veuvage, etc.) liées à la crise économique (désengagement de l'Etat, Politiques d'ajustement structurel, dévaluation du franc CFA, etc.), de nouvelles formes d'organisations sont promues. La constitution des groupements et des Unions de groupements de production est devenue une des conditions *sine qua non* des organismes de développement pour octroyer un soutien financier. Si certains groupements reposent sur des réseaux d'entraide anciens, d'autres se sont créés uniquement sous l'impulsion de l'aide internationale.

Les actions mises en œuvre par les organismes de développement au sein de ces nouvelles structures collectives visent principalement la professionnalisation des productrices (formation en gestion, *marketing*, etc.) et l'amélioration de la qualité du beurre de karité (apprentissage technique, équipement, etc.) afin d'obtenir un produit standard de qualité répondant aux exigences du marché international.

Problématique

Ces différents éléments du contexte de l'étude permettent d'amener la problématique suivante :

- Quels sont les changements socio-économiques liés au passage d'une **production domestique** (autoconsommation, don, échanges) ou qui combine logique non marchande et logique de marché, à une **production collective** exclusivement orientée vers le marché ?
- Quels sont les enjeux liés au passage d'une **matière première peu coûteuse** sur le marché local à un **produit de luxe** sur le marché international ?

Positionnement théorique

Pour tenter de répondre à ces questions, ma recherche s'appuie sur différentes notions :

- **L'anthropologie du changement social** et plus particulièrement les travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) sont un cadre d'analyse pertinent pour décrypter les mécanismes de co-constructions issus de dynamiques endogènes et exogènes au sein de ces espaces collectifs, notamment au niveau des apprentissages ou des modes de régulation. Ainsi ces organisations, en tant que lieux de rencontre entre opérateurs du développement et « groupes cibles », sont révélatrices des capacités locales de réinterprétation et d'hybridation des objets et des discours du développement et plus généralement mondiaux, dans un contexte culturel local.
- L'analyse des relations de **genre dans le développement** est intégrée à cette recherche afin de saisir le caractère constructiviste, relationnel et dynamique des espaces féminins et masculins ainsi que leurs logiques d'action (Bisilliat, 1997).
- **L'économie solidaire** (Jean-Louis Laville, 1994), composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande, permet de repenser l'articulation entre famille, « marché », autorités publiques et sociétés civiles. Bon nombre de ces expériences sont animées par des **femmes** ou destinées à des femmes, luttant pour un accès plus juste aux droits économiques, sociaux et politiques de base. L'analyse empirique de diverses expériences, au Nord comme au Sud, montre que l'économie solidaire peut répondre à certains des enjeux décisifs par rapport à la question des **inégalités hommes/femmes** : l'accès aux droits, la revalorisation des activités du soin à autrui et la mise en œuvre d'une démocratie participative (Guérin, 2003). Il s'agit donc d'interroger cette notion à partir de l'expérience des groupements féminins de production de beurre de karité.
- Sur la base des travaux de Simmel, la **pauvreté** est analysée en tant que caractéristique relationnelle, produite par la relation d'assistance qui s'établit entre ceux que l'on qualifie de « pauvres » et la société dans laquelle ils vivent (Simmel, 1908).

- La pauvreté et les inégalités ne se résument pas à une question de ressources, mais proviennent dans une large mesure d'un problème d'**accès aux droits**. Sous l'effet de facteurs socio-culturels, notamment la prégnance de normes sociales défavorables aux femmes, leurs droits formels ne s'accompagnent souvent pas de droits réels (par exemple en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière). La notion de **justice sociale** liée à l'approche *empowerment*¹¹ permet d'aborder la question fondamentale des inégalités de **pouvoir** entre hommes et femmes, aux niveaux domestique, local, national (Leon, 2003, Kabeer, 2002).

De la même manière que Sen pose la question « égalité de quoi ? » (Sen, 2000), les objets d'une reconnaissance se posent (Lazzeri, Caillé, 2004). A partir de ces différents travaux (Fraser, 2004, Taylor, 1994, Honneth, 2000), cette recherche propose d'interroger la **reconnaissance** à travers les paradigmes de la justice distributive et de la réalisation de soi.

Les notions de besoins pratiques et d'intérêts stratégiques (Moser, 1989) résultent de la spécificité inhérente à toute logique d'**exclusion** sociale (les facteurs sociologiques sous-tendant l'exclusion des femmes de la sphère économique) : l'éradication des facteurs fondamentaux d'exclusion qui peut être favorisée par des mesures politiques, relève néanmoins d'un changement social inscrit dans le long terme, notamment pour ce qui est des inégalités entre les sexes (Le nouvel, 2002).

Tous ces éléments ne sont pas isolés les uns des autres et tous ces axes se croisent d'une manière qui affecte les intérêts et les identités de chacun.

- Enfin, notre recherche s'appuie sur les travaux de Mercklé (2004) et Forsé (2000) à propose de l'analyse des **réseaux** afin de restituer aux comportements individuels la complexité des systèmes de relations sociales dans lesquels ils prennent sens, auxquels ils donnent sens.

¹¹ Largement instrumentalisée par les organismes de développement, cette approche peut être définie comme le développement des capacités de négociation pour un partage équitable et un exercice différent du pouvoir (Verschuur, Reysoo, 2003)

Questions de recherche :

Les **questions** centrales qui guident mes **recherches** peuvent alors se formuler ainsi :

- Le changement de **logique** et d'**échelle économique** dans la commercialisation du beurre de karité produit-il de nouvelles **identités individuelles, collectives, professionnelles** ?
- Ce changement engendre-t-il de nouvelles **formes de domination et de coopération** ?

Hypothèses :

Dans ce cadre, j'avance les **hypothèses** suivantes :

1) Ces organisations, mobilisées autour de la valorisation d'un produit local, sont des espaces pour de nouvelles reconfigurations et de confrontations d'identités techniques, culturelles et sociales.

2) Les objets et discours mondiaux sont réinterprétés au sein de processus d'innovations organisationnelles.

3) La problématique des relations de genre est présente à tous les niveaux.

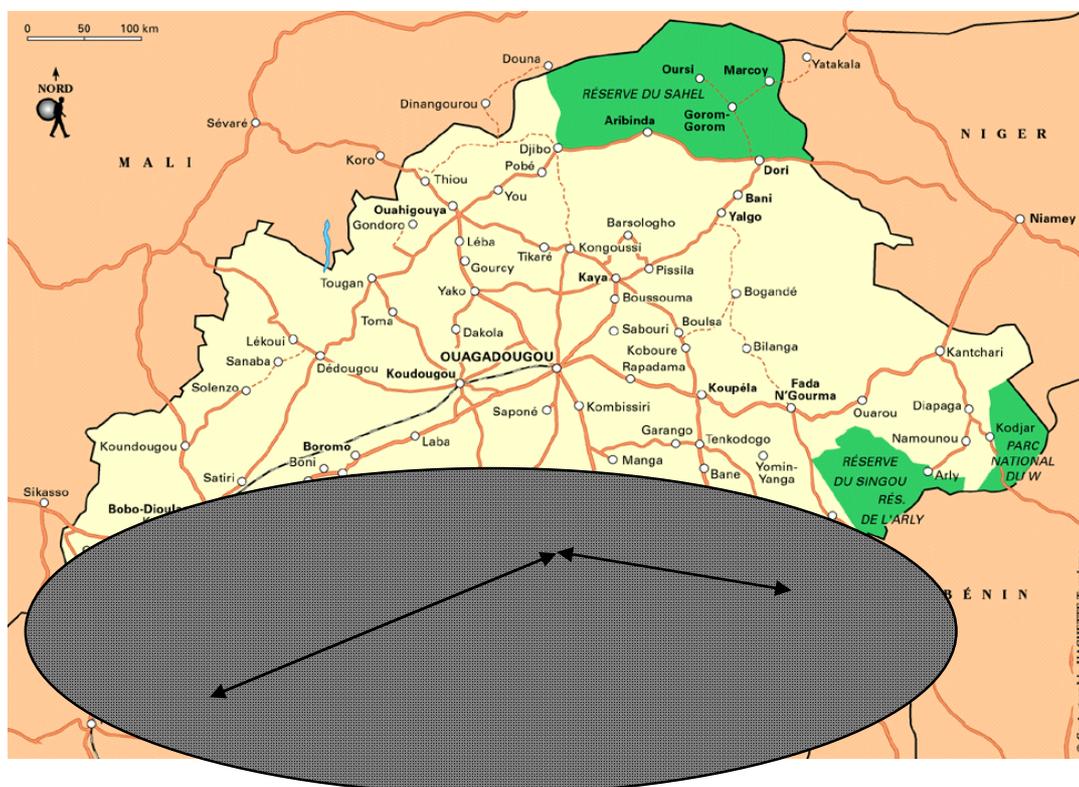
Méthodologie :

Au cours de mes différents terrains (sept.04-janv.05 et sept.05-déc.05), je me suis heurtée à des difficultés liées aux enjeux financiers, aux présences multiples de projets de développement et à la forte compétition entre les groupements qui amènent logiquement les acteurs à me percevoir comme une intruse, une « espionne » ou au mieux un potentiel « bailleur de fonds ». Le rôle de la traductrice est fondamental dans ce type de contexte local marqué par une diversité linguistique et culturelle (cinq langues sont présentes dans mes enquêtes). En effet, c'est de leur capacité à saisir les questions que pose le chercheur et surtout à rapporter les réponses des interrogés, en éclairant les sous-entendus et sans réinterpréter, que dépend en grande partie la réussite de l'échange entre l'enquêteur et l'enquêté.

La méthode adoptée pour effectuer mes enquêtes a consisté à mobiliser les outils suivants :

- Recueil de récit et de **trajectoire de vie**
- Observation participante
- **Entretien semi-directif** auprès de différents acteurs : productrices individuelles, groupements ruraux et urbains, commerçants, transporteurs, ministères, ONG, firmes multinationales, etc.
- **Recension** : données statistiques, pesées, cartographie et typologie des groupements

Zone de répartition du karité et axes d'étude



Notre étude porte actuellement sur deux des sept Unions de groupements présentes dans le pays :

- La première créée suite à la participation de sa fondatrice à la conférence internationale des femmes de Beijing (Nations Unies - 1995). Elle comprend 9 groupements de productrices (soit près de 300 de femmes) situés sur l'axe Ouagadougou - Fada N'Gourma. Il s'agit d'une zone de faible présence de karité où jusqu'à présent peu de projets de développement sont intervenus pour valoriser cette ressource.
- La seconde créée suite au fonds d'aide attribué dans le cadre des engagements nationaux du gouvernement (1994). Elle comprend 6 groupements de productrices (soit environ près de 2000 femmes) situés sur l'axe Ouagadougou – Bobo Dioulasso. Il s'agit d'une zone à forte présence de karité où de nombreux projets de développement ont mis en œuvre différentes actions visant à promouvoir le beurre de karité.

Acteurs, produits, territoire :

Les **produits** du karité (amandes et beurre) sont convoités par de nombreux **acteurs** (productrices individuelles, groupements ruraux et urbains, commerçants, transporteurs, ministères, ONG, firmes multinationales, etc.) qui ont des positions et des rôles distincts historiquement et qui énoncent des formes différentes de justification sociale, économique, symbolique, etc. Le **territoire** de production du karité (en vue de sa commercialisation pour l'exportation) est construit par des réseaux fortement structurés ne suivant pas une stricte délimitation géographique.

I. Caractéristique d'une production féminine

La période de maturation des fruits coïncide avec celle des travaux des champs auxquels plus de 80 % de la population burkinabè participe. La contribution des femmes à l'agriculture (culture vivrière et culture de rente) est très importante, elles y sont considérées comme main d'œuvre et aide familiale d'une production agricole contrôlée par les hommes. Néanmoins, certaines d'entre-elles exercent aussi des travaux agricoles sur des parcelles personnelles ce qui renforce largement leur identité d'agricultrices. Être agricultrice n'exclut pas d'autres spécialités techniques parallèles, d'autres identités professionnelles comme celles liées à la collecte ou à la transformation du karité.

En zone rurale, les amandes circulent au sein de réseaux féminins basés sur un système de complémentarité entre les femmes qui cultivent la terre et celles qui ne se rattachent pas ou peu au travail agricole. Ainsi dans les villages de la région de Fada N'Gourma, le jour du marché, les femmes gourmantché (agricultrices) viennent s'approvisionner en amandes auprès des femmes peules sédentarisées¹² (agro-éleveurs), ces dernières ramassant de grandes quantités de fruits.

Ces réseaux féminins sont également des espaces construits translocalement (Lachenmann, 2000 : 15) fondés sur un système d'entraide et d'obligation où les femmes mariées trouvent dans leur village d'origine un lieu privilégié d'approvisionnement en amandes. Ces réseaux permettent ainsi aux femmes non seulement de palier les manques liés à une saison médiocre (la floraison du karité est variable d'une région à l'autre) mais aussi de tisser des liens étroits imbriqués dans des logiques multiples (familiale, sociale, culturelle, politique) ; les pratiques économiques des femmes ne se réduisant pas à leurs aspects purement économiques, et encore moins monétaires.

La production du beurre de karité est liée à un système technique spécifique qui suppose un savoir-faire et un matériel spécialisés. Au sein de ces sociétés patrivirilocales, les femmes peuvent provenir de lignages et de régions différentes, par conséquent toutes les

¹² Les peuls se sont toujours livrés à des activités se rapportant aux produits forestiers en raison de la moindre importance de l'agriculture dans leur système de production, néanmoins les activités liées au karité étaient l'apanage des populations qui ne pratiquaient pas l'élevage (ces dernières consommant la matière grasse animale). Avec leur sédentarisation, les femmes peules consacrent de plus en plus de leur temps à la collecte des fruits du karité. Il s'agit donc d'un fait récent, on observe cependant le même type de complémentarité dans l'Ouest du pays entre les femmes musulmanes qui cultivent peu la terre et les autres femmes agricultrices.

productrices ne possèdent pas les mêmes techniques de fabrication¹³ et la venue d'une nouvelle épouse au sein de la concession pourra être l'occasion d'une transmission d'un apprentissage nouveau pour cette dernière.

Au sein des espaces domestiques, les femmes d'une ou plusieurs concessions se rassemblent en groupe suivant le même principe de rotation que celui de la préparation des repas. Ce système répond aux règles établies en fonction de la hiérarchie sociale lignagère et générationnelle des femmes (position du mari, âge, rang d'épouse, aînée/cadette, etc.).

L'extraction du beurre de karité est ainsi le résultat d'un travail à la fois individuel et collectif où les productrices s'entraident pour les étapes les plus difficiles, notamment lors du concassage, du broyage des amandes ou pour le barattage. Les femmes sont fières du beurre qu'elles ont fabriqué et il est très important de pouvoir en donner. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien autrement dit « la valeur de lien a plus d'importance que la valeur d'usage et que la valeur d'échange » (Caillé, 1998 : 75). La reconnaissance sociale passe par la capacité d'une personne à donner mais aussi à recevoir, c'est pourquoi une petite quantité de beurre est toujours réservée en don pour leur mère ou leurs filles (lignage maternelle) ; le beurre circule alors entre différentes concessions et même entre différents villages.

II. Nouveaux espaces et identités féminines

Les Unions ont une structure pyramidale, le groupement d'origine (généralement celui de la fondatrice qui occupe soit un haut poste de responsabilité) restant la pierre angulaire de ce système. Les informations transitent par ce groupement initiateur et les principales décisions sont prises en son sein. Au niveau organisationnel, les groupements situés en zone rurale ont pour principale fonction d'approvisionner les groupements urbains en amandes ; dans le cas où l'union doit répondre dans des brefs délais à une commande, ils achemineront leur production de beurre dans un groupement urbain (le plus souvent celui situé dans la capitale).

Les groupements intégrés dans ces Unions sont situés non seulement dans des provinces culturellement et économiquement très différentes mais aussi tant en zone urbaine et qu'en zone rurale. Cette configuration montre la grande hétérogénéité entre les productrices

¹³ Au sein d'un même village, les femmes ne feront pas le beurre suivant les mêmes techniques.

aussi bien au niveau de leurs identités individuelles que techniques. L'ambition de l'association de construire une identité collective et professionnelle est donc soumise à ces différences culturelles, sociales, économiques, géographiques non négligeables.

L'intégration des femmes dans ces nouveaux espaces publics induit une plus forte visibilité sociale (imbriquée à une reconnaissance économique) d'une activité jusqu'alors domestique. Parce qu'il n'entraîne aucune rémunération, le travail domestique quotidien des femmes est souvent négligé dans le décompte des contributions respectives de chacun à la prospérité familiale. Dès lors que les femmes travaillent à l'extérieur et rapportent un salaire, leur participation gagne en visibilité.

Pour répondre aux exigences de qualité du marché international pour les produits cosmétiques, les productrices doivent acquérir et maîtriser de nouvelles compétences techniques spécifiques. Les femmes se trouvent alors dans une situation, souvent inédite, de transmission de savoir-faire où les relations ne sont fondées ni sur des liens de parenté ni sur des critères culturels (ou sociopolitiques) et s'expriment dans des espaces fortement symboliques (lieu de production de femmes reconnues comme « expertes » par les bailleurs de fonds). Ainsi alors que les savoirs locaux sont localisés, contextualisés, empiriques, les savoirs¹⁴ transmis par les organismes de développement sont standardisés, uniformisés, formalisés. Les supports sur lesquels s'appuient ces formations sont variés et peuvent être conçus sous la forme d'un document audiovisuel traduit en 6 langues nationales. Ce mode de transmission renforce indéniablement à la fois le sentiment de prestige et de pouvoir symbolique¹⁵ pour les productrices mais aussi un éloignement et une neutralité dans les relations d'apprentissage. Les groupements deviennent ainsi des espaces d'apprentissage de savoir-faire nouveaux qui participent au processus de construction d'un cadre de référence partagé par les productrices. Ce bien commun permet aux femmes, engagées dans ces structures collectives, d'acquérir une nouvelle reconnaissance sociale et de construire leur identité professionnelle.

¹⁴ Les formations pourront être dispensées par des différents intervenants à l'image des multiples organismes qui appuient l'association.

¹⁵ Dans ce film, une femme se présente sous le nom de « déesse du karité » et explique toutes les bonnes pratiques à suivre pour obtenir des amandes et du beurre de qualité.

III. Stratégies individuelles et positions dominantes

La plupart des femmes insérées dans les groupements membres de l'Union étaient organisés dans des groupes d'entraide ou de tontine qui ont vu se succéder plusieurs générations de femmes. Aujourd'hui, l'adhésion à l'Union a formalisé et structuré ces groupes sur la base de nouvelles modalités :

- les groupements doivent être dirigés par un bureau. Cette répartition des tâches est une nouveauté pour les femmes qui désignaient habituellement dans les groupes d'entraide une présidente et éventuellement une trésorière¹⁶ ;

- les membres sont en principe nommés sur un principe électif et non de séniorité, ils doivent donc être élus pour leurs qualités personnelles, leurs compétences et leur personnalité. Néanmoins dans les groupements observés, les postes clés restent aux mains des aînées et des femmes proches d'hommes occupant des positions importantes dans le quartier ou dans le village.

- la bureaucratisation rend possible la valorisation de compétences de femmes que ni le statut social, ni parfois la personnalité, n'auraient amené à occuper ce poste. C'est notamment le cas de la secrétaire qui, par son statut d'exception, met en avant des femmes souvent jeunes et alphabétisées.

Bien que le groupement soit construit sur le principe d'une adhésion libre et volontaire des membres, dans les faits, ce sont les femmes d'un même lignage patrilinéaire qui constituent la majorité des membres du groupement. Toutefois le groupement apparaît comme un nouvel espace collectif permettant de développer un réseau de solidarité en dehors des liens de parenté. Ainsi en zone urbaine, épouses, co-épouses, filles, mères, tantes, nièces peuvent cohabiter avec des femmes que la « tradition » n'aurait pas amenées à se regrouper.

Située à la tête de l'association, la présidente est devenue une des actrices de référence, une *leader*, grâce à la médiatisation faite par les projets de développement. Souvent installée depuis de longues années dans la capitale, d'un niveau d'instruction élevé, elle revendique néanmoins un savoir-faire ancien dans la production du beurre de karité. La légitimation de sa position passe d'ailleurs par la revendication de son appartenance à son village d'origine. De la même manière la dynamique monétaire qu'elle apporte, sous forme de

¹⁶ La présidente et la trésorière peuvent d'ailleurs être une seule et même personne.

commandes ou par des infrastructures modernes, détermine dans une large mesure le maintien de son appartenance à ce milieu d'origine.

Ainsi au sein des groupements « prévaut un compromis d'intérêts, entre l'individuel et le collectif, qui est fondé sur l'exercice du pouvoir alliant centralisation et redistribution. La réussite et l'accumulation individuelles ne sont considérées comme légitimes dans l'imaginaire collectif que si les bénéfices, au moins en partie, sont redistribués, qu'elle qu'en soit la forme » (Guérin, 2003 : 193). La mise en scène d'un rôle de « mère protectrice, nourricière » ou même la construction d'une image de « déesse » sont donc largement associées à la personnalité de ces femmes leader qui doivent assumer devoirs de protection et redistribution pour raffermir leur autorité et ne pas susciter la méfiance.

La présidente revêt également un rôle éducatif où, engagée dans un mouvement social de type « développement communautaire » par la voie de l'alphabétisation en langue nationale¹⁷. Ce nouvel apprentissage est l'objet de tensions supplémentaires entre la présidente et les productrices dont 90% sont analphabètes. Du fait de leurs multiples contraintes, les femmes ne peuvent participer régulièrement aux cours d'alphabétisation. La maîtrise du français est un outil de communication qui accentue considérablement la hiérarchie entre la présidente et les femmes, et ce notamment lors des nombreuses visites de bailleurs occidentaux au sein des groupements.

IV. Temps et organisation du travail collectif

Ce type de groupement est fondé sur un temps organisé, structuré, qui doit répondre à un calendrier plus ou moins rigide de commandes. Or le « temps féminin » est un « temps morcelé, éparpillé par les contraintes multiples relevant de l'ordre de la reproduction comme de la production auxquelles les femmes doivent faire face » (Bisilliat, 1985 : 121). Ainsi le temps court, c'est-à-dire celui pendant lequel les femmes gèrent quotidiennement de nombreuses activités et différents aléas plus ou moins prévisibles, se combine à un temps long, fondé sur la répétition, la gestation et la projection dans l'avenir de leurs enfants.

¹⁷ Au Burkina, le taux d'analphabétisme est de 91% chez les femmes et de 71% chez les hommes (Banque Mondiale, 1999)

Les femmes sont donc soumises à des contraintes spécifiques du fait de leur « triple rôle »¹⁸ qui affecte, entre autres, leur disponibilité et leur mobilité. Dans ce cas, concilier les tâches domestiques et les activités au sein du groupement est plus aisé pour les femmes les mieux nanties. Leur participation dans les groupements dépend ainsi très souvent de la présence d'une ou plusieurs jeunes filles (la plupart du temps des parentes éloignées) qui, en tant que aides ménagères, les libèreront partiellement de leurs travaux domestiques et du soin aux enfants. En zone rurale, les femmes seront confrontées aux mêmes contraintes auxquelles s'ajoutent celles liées à la capacité des femmes à pouvoir disposer d'une main d'œuvre agricole (Roberts, 1988) sans quoi, les femmes seront dans l'obligation de s'absenter du groupement pendant toute la durée du travail de la terre.

Ainsi, les groupements apparaissent comme des espaces au sein desquels les femmes peuvent disposer d'une certaine souplesse dans leur travail qui leur permet une gestion plus aisée de leurs multiples activités. Cette flexibilité reste néanmoins dépendante des exigences des différentes commandes passées pour le commerce à l'exportation où le respect des délais constitue un enjeu important pour la conservation du marché.

L'insertion des productrices au sein de groupements constitue un changement majeur dans l'organisation de la production qui induit de nouvelles régulations sociales et économiques. Celle-ci passe progressivement de sa forme individuelle et autonome à une forme collective obligatoire du fait des modalités de financement imposées par les organismes de développement. Cette tendance s'observe surtout dans les villes et notamment à Ouagadougou où les femmes les moins nanties tentent de se créer des emplois par le biais de la production du beurre.

Afin de pouvoir répondre à des commandes importantes (20 à 40 tonnes), des unités de production équipées de bâtiments et de différents outils techniques (foyers améliorés, moulins, concasseuses, bassines, etc.) nécessaires à la fabrication d'un beurre de karité de qualité standard ont été construites au sein des groupements stratégiques (ceux situés dans la capitale ou dans une grande ville voire celui de la fondatrice). La production de volumes importants de beurre de karité implique une activité exercée pendant presque toute l'année avec une orientation marchande nettement plus affirmée. Le groupement a par conséquent un fonctionnement proche de celui de l'entreprise où les productrices sont rémunérées à la tâche,

¹⁸ Le « triple rôle » des femmes, défini notamment par Naila Kabeer (Kabeer, 1992), vise à rendre compte de la division sexuelle du travail, qui attribue aux femmes un rôle multiple dans les domaines domestique de la reproduction, économique de la production, social des activités communautaires.

c'est-à-dire au sac d'amandes transformées et non à la quantité de beurre produite. Cette modalité est avantageuse pour les productrices en terme de volume puisqu'elles sont ainsi rémunérées sans différence liée au taux d'extraction de beurre, mais pas en terme de reconnaissance de leur savoir-faire. De plus, en adhérant à une structure de production collective de ce type, les femmes perdent leur autonomie individuelle en ce qui concerne l'accès au travail rémunéré et aux revenus collectifs générés par l'activité. Enfin, cette nouvelle organisation des tâches, au lieu de l'entraide et de la solidarité sociale traditionnelle, favorise l'esprit de concurrence dans une perspective individualiste où chaque femme essaye de travailler plus pour obtenir le maximum de revenu (les femmes vieilles, ou faibles physiquement sont le plus souvent laissés de côté lors de la formation des équipes de travail).

V. Commercialisation : circuit long et court

La production et la commercialisation du beurre de karité pour les marchés internationaux s'inscrivent donc dans des circuits de vente de type long. Le nombre important d'intermédiaires entraîne non seulement une baisse du prix d'achat pour les productrices (ces derniers ne font que spéculer sur le produit et n'apportent aucune valeur ajoutée) mais aussi un paiement différé des commandes pouvant atteindre plusieurs mois. « Le beurre de karité n'est pas exporté chez les Blancs à dos d'ânes ou dans des marmites en terre ! » me rappelle très justement une productrice de Ouagadougou, les contraintes de conditionnement et de transport augmentent les coûts de production et rendent peu compétitifs les produits proposés par les femmes.

Ainsi, les activités de collecte (commerçants) et de stockage (grossistes), de transports et d'exportation sont aux mains des hommes, leur plus grande connaissance des procédures d'exportation, des règles du marché international et leurs relations d'affaire dans les pays importateurs leur confèrent une position dominante au niveau de la commercialisation. Ils ont créé des réseaux bien établis depuis des décennies et ont le contrôle des étapes les plus lucratives de la chaîne de production. Ce constat contredit radicalement l'idée répandue selon laquelle l'activité appartient exclusivement aux femmes.

Les Unions, organisées en réseaux d'approvisionnement, tentent ainsi difficilement de faire face à la concurrence de plus en plus forte des hommes commerçants d'amandes. De plus et bien que nous ne puissions avancer aucun chiffre fiable à l'échelle nationale, nous avons rencontré d'autres hommes commerçants qui se positionnent depuis peu sur le marché

sous-régional et international en proposant un beurre de karité « tout venant ». Cette situation va inévitablement entraîner de nouvelles difficultés d'écoulement pour les femmes productrices dont le principal atout sera la qualité du produit qu'elles pourront proposer, si tant est que leur production ne sera pas transportée dans des mauvaises conditions.

Par ailleurs, les organismes de développement, par le type d'actions qu'ils mettent en place, ont paradoxalement le contrôle de la plupart des marchés internationaux liés aux industries cosmétiques des pays du Nord. Cette situation leur permet à la fois de renforcer leur légitimité et d'acquérir une certaine forme de reconnaissance aux yeux de leurs pairs mais aussi surtout de maintenir les « populations cibles » dans une situation de dépendance. Ainsi, les groupements restent alors largement tributaires des commandes extérieures pour écouler leur production de beurre de karité répondant aux exigences de qualité internationale.

C'est pourquoi afin d'obtenir des revenus plus réguliers et de compenser l'absence de commandes, les productrices, principalement celles situées en zone urbaine, commercialisent le beurre de karité dans des circuits courts. Cette réactivation d'une économie de proximité au sein de groupements, initialement formés pour capter le marché international, traduit l'exclusion économique dans laquelle les femmes sont maintenues. Dans ces conditions, elles abandonnent règles et modalités de production nouvellement adoptées et transforment le beurre suivant leur ancienne technique. Ensuite il peut être soit commercialisé comme tel soit comme ingrédient pour la confection du savon, produit pour lequel les femmes possèdent un savoir-faire ancien et une fine connaissance des réseaux d'écoulement. Les productrices ont donc davantage tendance à se réapproprier ces nouveaux espaces collectifs non pas pour produire du beurre de karité à grande échelle mais pour commercialiser du savon sur le marché local.

Quelques résultats

- L'accès et la maîtrise de la matière première selon le genre :

L'accès à la terre est déterminant pour le ramassage des fruits du karité. Bien que le gouvernement ait établi une législation égalitaire¹⁹, les pratiques coutumières subsistent et maintiennent les rapports hiérarchiques. De fait, ce qui pousse sur la terre appartient à son propriétaire, donc aux hommes. Les femmes n'y ont alors qu'un droit d'usage. Locataires de leurs champs, elles devront partager les fruits des arbres récoltés avec le propriétaire de cette

¹⁹ La réorganisation foncière a été adoptée en 1984, revue en 1991 et réactualisée en 1996, loi n°014/96/ADP

terre. Finalement, seuls les fruits situés dans la brousse très éloignée sont en libre accès. Pourtant la collecte est d'une grande importance surtout pour les femmes les plus démunies parce qu'elle n'exige aucun investissement monétaire. De plus cette activité saisonnière coïncide avec la période de soudure où, pour faire face aux greniers à mil vides, les femmes revendent une partie ou la totalité de leurs amandes. Les hommes collecteurs qui sillonnent les marchés leurs achètent à bas prix et les revendent soit sur les marchés internationaux agro-alimentaires, soit aux femmes qui subiront alors la flambée des prix.

L'accès aux fruits du karité et le contrôle des amandes sont au cœur de la problématique liée à l'exclusion des femmes, ils constituent l'un des principaux enjeux garantissant leur insertion et leur visibilité dans les économies domestiques, locales, nationales et internationales. Or les rapports de pouvoir inégalitaires, présents à tous ces niveaux, amènent les femmes à devenir des sous-traitantes du marché pour l'exportation, affectées à l'exploitation des ressources secondaires. On peut alors se demander quelle stratégie les femmes démunies des villages et des villes du Burkina Faso peuvent employer pour contrebalancer ces pratiques commerciales qui leur sont défavorables ? Le déséquilibre des forces en présence est tel qu'il est difficile de s'illusionner sur les moyens de pression ou les stratégies à utiliser.

- Ces productrices se caractérisent par l'absence de « corporation » professionnelle, on observe plutôt une multiplicité de petits et grands collectifs qui se revendiquent comme seuls légitimes. Cette revendication passe à la fois par les savoir-faire, l'ancienneté dans le « métier », la position politique des femmes leader, la localisation géographique.

- Ces initiatives collectives combinent de manière originale activités économiques, lien social et exercice de la citoyenneté. Ils sont des lieux « intermédiaires » entre le privé-domestique et la vie publique, ces espaces ont pour objectif à la fois de développer des activités génératrices de revenu et aussi de permettre aux femmes d'accéder à la société civile.

- L'ensemble des groupements rencontrés sont fortement dépendants des projets de développement pour l'accès aux biens communs matériels et immatériels, l'exemple des presses illustre bien cette situation où contrairement à l'objectif des projets qui est de procurer des revenus aux femmes et de contribuer à leur indépendance économique, l'adoption des presses favorise leur endettement et la dépendance économique vis-à-vis des projets et des structures de développement. L'achat de telle machine se réalise uniquement à l'aide d'un

crédit collectif, le prix, subventionné pour la moitié, peut atteindre huit millions de francs Cfa soit environ 12 300 euros.

- Dans le discours des programmes de développement oscillant entre « misérabilisme » et « populisme » (Singly, 1995), les femmes apparaissent comme étant moins la finalité des stratégies de lutte contre la pauvreté qu'une partie de la stratégie elle-même. Elles sont présentées comme des « victimes »²⁰ et par conséquent considérées comme la principale « cible » des actions de développement. Ce misérabilisme interprétatif ignore la nécessité de caractériser l'exclusion économique des femmes « c'est parce que leur rôle économique est perçu comme marginal, et par les manifestations secondaires de cette qualification dans toutes les sphères économiques, que les femmes sont exclues de la course au profit » (Le nouvel, 2002 : 214). A l'inverse, le populisme consiste à interpréter de manière édulcorée l'exclusion économique réelle des femmes : aux principes de l'individualisme, de l'égoïsme, de la rareté à l'honneur dans le champ économique, elles opposeraient un modèle alternatif fondé sur « la reproduction du rêve de bien-être et de l'égalité, pour une perspective de cohésion et de stabilité sociale au niveau familial et communautaire » (Mestrum, 2003 : 73).

- Au sein des groupements les femmes sont confrontées à des inégalités dans l'accès à l'information et aux revenus. Ces différences sont en premier lieu liées au niveau d'éducation, à la position sociale et économique des femmes et de leurs maris qui est très hétérogènes. Les tensions sociales et symboliques autour de la maîtrise de la langue française écrite et orale en sont une des manifestations. De la même manière, il existe un flou entourant la gestion des revenus favorisé par la domination des responsables sur les autres membres du groupement. Les femmes *leader* de groupe s'approprient d'une certaine les groupements et font des membres des « ouvrières » à leur service. L'accès aux revenus collectifs générés par l'activité est donc largement limité pour les productrices. Il est difficile d'avancer des revenus pour les productrices car les cahiers des comptes ne sont pas toujours tenus à jour ou sont parfois totalement mis de côté, nous les estimons néanmoins entre 8 000 Fcfa et 15 000 Fcfa. A l'inverse, la présidente est salariée et touche par conséquent une rémunération fixe²¹, bien plus élevée que nous estimons au moins 30 fois supérieurs à celle des productrices.

²⁰ Rappelons que dans l'Antiquité, le mot « victime » désignait les bêtes offertes en sacrifice aux dieux, ces animaux offrandes extrêmement vénérées, étaient médiateurs entre les humains et leurs dieux. Il en tout autrement dans le discours et les pratiques actuelles...

²¹ Il faut y ajouter les nombreux et « généreux » *per diem* reçus lors de manifestations, conférences ou autres.

- Les groupements sont donc des espaces de reconfiguration sociale et de confrontation des identités féminines techniques, culturelles, sociales. Ils rassemblent plusieurs catégories de femmes aux objectifs et aux intérêts divergents. Ils sont donc à la fois un lieu de reconstruction et de renforcement identitaire.

Contrairement à la plupart des objectifs énoncés par les projets de développement, le groupement n'est pas un lieu de revendication ou de lutte mais plutôt un lieu d'entraide au sein duquel s'imbriquent des objectifs économiques et non économiques. Ainsi lorsque l'on demande aux femmes de définir ce que représente pour elles un groupement, il leur est souvent difficile d'en donner une définition concise et synthétique, elles évoquent plutôt un entrelacement des sphères de la vie économique, sociale, politique, affective. La traduction des noms choisis pour leur groupement en témoigne : partager son affection, son « cœur », s'entraider, échanger, acquérir la connaissance. Le groupement est avant tout un lieu d'entraide, de solidarité et d'apprentissages nouveaux. Si l'objectif premier est d'améliorer les conditions de vie économiques des femmes en générant des revenus, il permet avant tout aux femmes de s'exprimer sur un mode individuel, au sein d'enceintes collectives socialement reconnues. Il est avant tout un lieu où la parole se libère.

- L'indépendance économique de femmes telle qu'elle est promue par les organismes de développement ne cadre pas avec les pratiques économiques existantes. En effet, les conjoints peuvent influencer la décision de retrait d'une femme du groupement si elle ne rapporte pas de revenu au ménage. Dans ces conditions, étant donné le contexte dominé par l'économie de subsistance, le principale problème auquel se heurtent les femmes ne se situe pas dans la production et l'accumulation de ressources individuelles, mais tant dans la redistribution équitable des ressources familiales collectives que dans le partage des responsabilités sociales dans la crise économique actuelle.

Discussion

‡ **Est-ce que les outils mobilisés dans le cadre d'une démarche SYAL sont les plus pertinents pour approcher cette réalité ? Y en a-t-il d'autres ?**

‡ **La sociologie de l'exclusion et de la justice sociale permet elle de proposer un renouvellement critique des analyses sur la pauvreté et sur les programmes de lutte contre la pauvreté ?**

‡ **Comment aborder les représentations et formes de reconnaissance telles qu'elles ont été amorcées dans l'analyse ?**

Bibliographie :

BISILLIAT, J. (1996). « Pauvreté, exclusion et citoyenneté » dans : *Femmes du Sud, chefs de famille*, BISILLIAT, J. (dir.), Karthala, Paris, pp. 373-385

BISILLIAT, J. (dir.), (1997). *Face aux changements, les femmes du Sud*, L'Harmattan, Paris

BONKOUNGOU, E. G. (1987). *Monographie du karité, Butyrospermum paradoxum, espèce agroforestière à usages multiples*, IRBET/CNRST, Ouagadougou

CAILLE, A. (1998). « Don et association » dans : *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du MAUSS, Paris, n°11, pp. 75-83

CALAME-GRIAULE, G. (1974). *Le thème de l'arbre dans les contes*, SelaF, Paris

DIAO, A. (1988). « La filière du karité au Burkina Faso » dans : *Séminaire national sur la valorisation du karité pour le développement national*, Ouagadougou, pp. 13-23

FOLD, N. (2000). « A matter of good taste ? Quality and the construction of standards for chocolate in the European Union » dans : *Cahiers d'Economies et de Sociologie Rurales*, n° 55/56, pp. 92-110

FORSE, M. (2000). « Les relations sociales comme ressources » dans : *Sciences Humaines*, n°104, pp. 34-37

FRASER, N. (2004). « Justice sociale, redistribution et reconnaissance » dans : *Revue du MAUSS*, n° 23, La Découverte, Paris, pp. 151-179

GUERIN, I. (2003). *Femmes et économie solidaire*, La Découverte, Paris

HONNETH, A. (2000). *Les luttes pour la reconnaissance*, Cerf, Paris

KABEER, N. (1992). *Triple Roles, Gender Roles, Social Relations: The Political Subtext of Gender Training*, Discussion Paper No. 313, Institute of Development Studies, Sussex

KABEER, N. (2002). « Réflexions sur la mesure de l'empowerment des femmes » dans : *Genre, pouvoirs et justice sociale*, VERSCHUUR, C. et REYSOO, F. (dir.), 2003, Cahiers Genre et développement n°4, L'Harmattan, Paris, pp. 253-274

LACHENMANN, G. (2000). « Structuration par genre de l'enclassement trans-local de l'économie » dans : *Genre et développement*, DE LAME, D. (dir.), APAD, n°20, pp. 13-35

LARRUE, S. (2005). « Contribution au débat sur l'absence relative du karité au Sénégal oriental : fondements naturels, raisons sociales ? » dans : *Cahiers d'Outre-Mer*, Presse Universitaire de Bordeaux, n° 229, pp. 25-40

LAVILLE, J. L. (dir.) (1994). *L'économie solidaire: une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris

LAZERRI, C. et CAILLE, R. (2004). « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept » dans : *Revue du MAUSS*, n° 23, La Découverte, Paris, pp. 88-115

LEON, M. (2003). « Le renforcement du pouvoir des femmes et l'importance du rapport entre genre et propriété » dans : *Genre, pouvoirs et justice sociale*, VERSCHUUR, C. et REYSOO, F. (dir.), 2003, Cahiers Genre et développement n°4, L'Harmattan, Paris, pp. 29-36

LE NOUVEL, E. (2002). « Les opératrices de l'informel urbain » dans : *Socio-économie des villes africaines*, FAURE, Y. et LABAZEE, P., 2002, Karthala, Paris, pp. 195-215

MASTERS, E.T., YIDANA, J. A. et LOVETT, P. N. (2004). « Rendre la gestion plus rationnelle grâce au commerce : les produits du karité en Afrique » dans : *Revue internationale des forêts et des industries forestières*, FAO, vol. 55, n° 219, pp 46-52

MERCKLE, P. (2004). *Sociologie des réseaux sociaux*, Repères, La Découverte, Paris

MOSER, C. (1989). « Gender planning in the Third World : meeting practical and strategic gender needs » dans : *World development*, Vol. 17, n°11. pp 1799-1825

OLIVIER DE SARDAN, J.P. (1995). *Anthropologie et développement*, Karthala, Paris

RANTRUA, S. (2004). « Un marché, une concentration d'acteur » dans : *Marchés Tropicaux*, 9 avril, pp 792-794

ROBERTS, P. A. (1988). « L'accès des femmes rurales à la main d'œuvre en Afrique de l'Ouest » dans : *Genre et économie : un premier éclairage*, BISILLIAT, J. et VERSCHUUR, C., Cahiers genre et développement, L'Harmattan, Paris, n°2, 2001, pp. 195-213

SINGLY, F. (1995). « La tension entre le populisme et le misérabilisme dans les recherches sur les genres » dans : *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, EPHESIA, Editions La Découverte, Paris, 1995, pp. 115-120.

SEN, A. (2000). *Repenser l'inégalité*, Seuil, Paris

SIMMEL, G. (1908). *Les pauvres*, Presses Universitaires de France, Paris

TAYLOR, C. (1994). *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Flammarion, Paris

VERSCHUUR, C. et REYSOO, F. (dir.) (2003). *Genre, pouvoirs et justice sociale*, Cahiers Genre et développement n°4, L'Harmattan, Paris